



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 16085

Numéro SIREN : 790 769 780

Nom ou dénomination : A 2 L

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2017 sous le numéro de dépôt 85841



20170858412016

DATE DEPOT : 30/08/2017

N° DE DEPOT : 85841

N° GESTION : 2014B16085

N° SIREN : 790769780

DENOMINATION : A 2 L

ADRESSE : 20 rue Jean Baptiste Pigalle 75009 Paris

MILLESIME : 2016

« A 2 L »
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 1.260 €uros
Siège Social : 20 rue Jean Batiste Pigalle
75009 PARIS
RCS PARIS 790769780

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

04 SEP. 2017

Sous le N° :

85 844

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2017**

Convoquée pour l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'an deux mil dix sept,
le vingt six juin à dix huit heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée "A2L" au Capital 1260 €uros,
se sont réunis au Siège Social, sur convocation de la gérance, en Assemblée générale.

Sont présents ou représentés :

- Madame ALLOUL Liliane, associée, qui détient vingt cinq Parts, ci.....	55 Parts
- M. ALLOUL David, associé, qui détient vingt cinq Parts, ci.	45 Parts
Total des parts présentes ou représentées :	<u>100 Parts</u>

Cent parts sociales composant le Capital Social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés
Les pouvoirs des associés représentés.

Assemblée est présidée par Mme BITTON Lisa, gérante, qui déclare la séance ouverte.

La présidente constate que la totalité des parts est représentée, que les associés ont
été convoqués dans les délais légaux et que tous les documents et pièces prévus par
la loi ont été tenus à leur disposition pendant plus de quinze jours précédant l'Assemblée.

Chacun des associés, pris séparément, reconnaît avoir été avisé de la présente réunion
depuis plus de quinze jours, avoir eu à sa disposition pendant le délai légal, tous les
documents, pièces et renseignements prescrits par la loi, et déclare être en mesure
de pouvoir délibérer en parfaite connaissance de cause.

✓

DA
CA

En conséquence, la présidente constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2016
- l'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2016
- le texte des résolutions soumises à l'approbation des associés.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- 2) Quitus à donner à la gérance.
- 3) Affectation des résultats.
- 4) Questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture de son rapport de gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance approuve Ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tel que le tout est présenté par la gérance, et qui fait apparaître un résultat bénéficiaire comptable de 5.249.27 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des associés, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice Comptable dudit exercice, soit la somme de 5.249.27 Euros, de la manière suivante :

- Report à nouveau : 5.249.27 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés donne quitus, entier, définitif et sans réserve, à la gérance tant de son administration que sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Mme BITTON Lisa

Mme. ALLOUL Liliane

M. ALLOUL David

« A 2 L »
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 1.260 Euros
Siège Social : 20 rue Jean Batiste Pigalle
75009 PARIS
RCS PARIS 790769780

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXECICE 2016

Messieurs

L'exercice écoulé le 31 décembre 2016 engendre un bénéfice comptable de
5.249.27 Euros

Que je vous propose d'affecter au report à nouveau ;

- Report à nouveau : 5.249.27 Euros

Cette proposition sera soumise aux votes de l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée approuvera cette affectation.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'R' followed by a series of horizontal strokes.

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Pauline Coufane à l'original

Désignation de l'entreprise		SARL A2L		75009 PARIS		N° de l'entreprise		20		JEAN BAPTISTE PIGALE		N° de l'exercice		12		Durée de l'exercice précédent *		12		Exercice N clos le		31/12/2016	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																	
		Autres *		014		016																	
	Immobilisations corporelles *		028	14939	030	4717		10 221															
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042			15															
	Total I (5)		044	14 954	048	4 717		10 236															
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																	
		Marchandises *		060		062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																	
		Autres * (3)		072	37	074		37															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																		
	Disponibilités		084	28801	086			28 801															
	Charges constatées d'avance *		092		094																		
	Total II		096	28 838	098			28 838															
	Total général (I + II)		110	43 792	112	4 717		39 074															
PASSIF																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1260																
	Ecart de réévaluation		124																				
	Réserve légale		126																				
	Réserves réglementées *		130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131																				
	Report à nouveau		134				2970																
	Résultat de l'exercice		136				5249																
	Provisions réglementées		140																				
	Total I		142				9 479																
	Total II		154																				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156																				
	Emprunts et dettes assimilées		164																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166				629																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		169				11 958																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)		172				28965																
RENTES	Produits constatés d'avance		174																				
	Total III		176				29 595																
	Total général (I + II + III)		180				39 074																
RENTES	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		SARLA2L		Neant		Exercice clos le		31/12/2016	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218		59332	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226		1344	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		60 677	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		8378	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242		19551	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	75	244		1335	
	Rémunérations du personnel*					250		20471	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		3096	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*					254		4018	
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264		56 851	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		3 825	
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294		102
Produits exceptionnels (IV)						290		4500	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)		347		300		2048	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		926	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		5 249		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col. 2		312		5 249	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écart des valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		926
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée réintégration (art.239 series D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 series)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JDI (44. series A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassin d'emploi à dynamiser (art L44 duodecies)	991		Part de l'impôt sur les bénéfices hors CICE (art.44 undecies)	990				
	Dont Divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit			346				
		Déduction exceptionnelle (art.39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Benefice col. 1 Déficit col. 2	352		6 175	354
	Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Benefice col. 1 Déficit col. 2	370		6 175	372	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'EXERCICE CLOS LE : 31/12/2016

D'UNE DUREE DE 12 MOIS

CARACTERISES PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :

- TOTAL DU BILAN :	39 073
- CHIFFRE D'AFFAIRE :	59 322
- RESULTAT NET :	5 249

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODES D'EVALUATION

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT - COMPTE DE REGULARISATION - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FONDS COMMERCIAL, COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS.

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

V - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

14939

ETAT DES AMORTISSEMENTS

4718

VI - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES, DEFICITS REPORTABLES

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.